



Département du TARN
Arrondissement de CASTRES

**DECISION N° DC-250826-056
(Commande Publique)**

**Accord-cadre à Marchés Subséquents
Marché 2025-TVX-09-M1**

TRAVAUX DE VOIRIES - CAMPAGNE 2025

M. le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,

- Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les dispositions du Code de la Commande Publique et notamment les articles R2162-7 à R.2162-12 relatif aux dispositions propres aux marchés subséquents ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL-240229-0032 du 29 février 2024 relative aux délégations d'attributions du Conseil au Maire ;
- Vu la décision d'attribution N° DC-250716-042 du 16 juillet 2025 relative à l'attribution de l'accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents : travaux de voiries et de réparations courantes d'aménagements de voiries ;
- Vu les offres reçues dans le cadre de la consultation N° 2025-TVX-09-M1 ;
- Considérant que l'offre de la société **MAILLET TP** répond le mieux aux attentes de la Commune ;

DÉCIDE,

- Article 1.** De signer le contrat relatif au marché subséquent intitulé « Travaux de voiries - Campagne 2025 » avec la société **MAILLET TP** (*Bout du Pont, 81120 Lombers*), pour un montant de 102 761,60 € H.T.
- Article 2.** De transmettre une ampliation à Monsieur le Sous-préfet de Castres (Tarn) et à Monsieur le Comptable Public de la Collectivité.
- Article 3.** De mentionner que la présente décision sera publiée conformément à la réglementation en vigueur puis portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 26 août 2025

Le Maire,

Raphaël BERNARDIN

Délai et recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien :

<http://www.telerecours.fr>